

Pour des conditions de travail dignes dans l'agriculture

Le syndicat SIT a protesté pour demander aux patrons genevois de retirer leur recours contre le passage de 47,5 à 45 heures de travail hebdomadaires pour les ouvriers agricoles du canton

me mo
A Genève, les employeurs de l'agriculture ont déposé un recours au Tribunal fédéral contre la baisse du temps de travail hebdomadaire des ouvriers agricoles, déjà fortement précarisés. Une attitude honteuse selon le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), qui a manifesté sa colère devant les bureaux d'AgriGenève à Satigny. Le SIT rappelle par ailleurs l'urgence d'élaborer un contrat type national pour réguler le secteur en Suisse.

Mercredi 6 février, munis d'affiches dressées sur des poireaux, une quinzaine de militants et de syndicalistes du syndicat interprofessionnel SIT ont manifesté devant les locaux d'AgriGenève, l'organisation faîtière genevoise des paysans. Le message de cette action de protestation était clair: demander à AgriGenève qu'elle retire son recours, «honteux» selon le SIT, déposé au Tribunal fédéral contre la baisse du temps de travail de 47,5 à 45 heures hebdomadaires pour les ouvriers agricoles du canton. «Nous leur demandons de respecter la décision de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT)», a déclaré Boumedienne Benmiloud, secrétaire syndical.

En Suisse, les salariés agricoles travaillent jusqu'à 66 heures hebdomadaires, pour des salaires minimums qui oscillent entre 3170 et 3300 francs. Sans oublier la pénibilité du travail. Une précarité vivement dénoncée par le SIT. «Les ouvriers agricoles travaillent par tous les temps, sans répit. Les heures supplémentaires ne sont pas toujours payées et les accidents du travail liés à l'épuisement sont très fréquents», précise Boumedienne Benmiloud. Selon ce dernier,

un salarié sur quatre est accidenté chaque année, et en dix ans, plus de 460 ouvriers agricoles ont perdu la vie au travail.

Dans ce contexte, la CRCT, lors de la révision du contrat type de travail genevois, a concédé une baisse du temps de travail de 2,5 heures par semaine aux salariés agricoles, avec une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013. Une mesure en adéquation avec la loi genevoise sur la promotion de l'agriculture dont l'article premier stipule l'objectif d'améliorer les conditions de travail. Mais le 1^{er} février dernier, AgriGenève a décidé de recourir contre cette décision, invoquant une concurrence déloyale par rapport au reste de la Suisse. Un faux argument selon le syndicat. «Les paysans genevois exportent 70% de leur production dans les autres cantons, corrige Simon Descombes, secrétaire syndical. Travailler 45 heures par semaine pour 3300 francs par mois, ce n'est déjà pas cher payé! Si l'on veut régler les inégalités entre Genève et les autres cantons, cela doit passer par l'élaboration d'une convention collective nationale.» Ce sur quoi l'Union suisse des paysans (USP), la faîtière des agriculteurs, refuse d'entrer en matière.

«Travailleurs de seconde zone»

Au-delà du recours déposé par AgriGenève, le SIT demande une égalité de traitement pour les ouvriers agricoles. «Ces derniers sont considérés comme des travailleurs de seconde zone», s'indigne Simon Descombes. En effet, cette catégorie de salariés n'est pas soumise à la loi sur le travail, et à Genève, elle constitue une exception législative puisqu'elle ne dépend pas du même régime en matière d'allocation familiale, alors même que ces travailleurs sont les plus précaires. «Un ouvrier agricole touche entre 100 et 200 francs de moins par enfant et par mois qu'une autre famille genevoise, précise Prunella Carrard, députée socialiste. L'égalité de traitement



Parmi les manifestants protestant mercredi dernier devant les locaux d'AgriGenève, Boumedienne Benmiloud, secrétaire syndical du SIT. Il a rappelé les dures conditions de travail dans l'agriculture et les nombreux accidents liés à l'épuisement.

me paraît indispensable.» Le Parti socialiste genevois a, dans ce sens, déposé un projet de loi le 5 février au Grand Conseil visant à aligner les allocations des familles des travailleurs agricoles sur celles de l'ensemble des autres familles genevoises.

Lutter pour une convention nationale

Lors de cette action, les syndicalistes ont remis en main propre une lettre au directeur d'AgriGenève, François Erard, avec qui ils ont pu échanger. «Nous sommes déçus par

votre attitude, s'est exprimé Boumedienne Benmiloud. Nous exigeons des conditions de travail dignes pour ceux qui font la richesse de vos entreprises agricoles.» François Erard a de son côté rappelé les difficultés qui touchaient l'agriculture. «Nous aimerions pouvoir mieux payer nos ouvriers, pour autant que cela soit possible.» Selon les patrons, à travers ce recours, il s'agit aussi de dénoncer les disparités nationales. «Nous voulons harmoniser les conditions de travail en Suisse et nous luttons pour obtenir une convention collective nationale auprès de l'USP.» François

Erard avait d'ailleurs déposé un projet de texte en 2004, vite balayé par les agriculteurs alémaniques. Le SIT reste toutefois optimiste. «Face à ce manque de volonté évident de réguler le secteur de la part des patrons, nous espérons qu'AgriGenève mettra réellement sa faîtière sous pression pour édicter un contrat type national», conclut Simon Descombes.

Manon Todesco ■

Ceva: les syndicats exigent des protections

Responsabilité solidaire et fonds social sont refusés par le comité de pilotage du «chantier du siècle» à Genève. Les syndicats se fâchent

Le premier coup de pioche du «chantier du siècle» a été donné le 15 novembre 2011 à La Praille à Genève. Depuis 15 mois, des centaines de travailleurs sont actifs sur le chantier du Ceva (la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) qui va durer encore 5 ans et coûter la coquette somme de 1,5 milliard de franc. Pour la mise en

œuvre de ce chantier voulant être exemplaire en matière de conditions de travail et de sécurité, une cellule d'accompagnement tripartite des travaux du Ceva (CATTC) a été mise en place, cellule dans laquelle siègent les syndicats Unia, Syna et Sit, ainsi que les entrepreneurs genevois et l'Etat. Pour prévenir les risques de sous-enchère salariale et de sous-traitance abusive, la CATTC avait proposé au

comité de pilotage du chantier d'introduire la responsabilité solidaire lors de l'adjudication des travaux et la création d'un fonds social, afin de pouvoir, le cas échéant, dédommager des travailleurs lésés. Or le comité de pilotage, composé de représentants du canton, de la Confédération et des CFF, avait par le passé refusé d'introduire la responsabilité solidaire. Au motif, selon les

syndicats, que serait prochainement créé un fonds social. Or aujourd'hui, le même comité de pilotage refuserait de mettre en place ce fonds... La raison cette fois serait l'acceptation de la responsabilité solidaire par les Chambres fédérales en décembre. Une responsabilité devant encore être traduite dans une ordonnance avant d'entrer en vigueur.

Revendications légitimes

Dans ce contexte, et face au refus systématique par le comité de pilotage de toutes les recommandations de la CATTC, les trois syndicats ont annoncé en fin de semaine dernière qu'ils refusaient de «cautionner cette "politique" et de se laisser enfermer dans un rôle de pompier». Ils exigent que d'ici à la prochaine réunion de la CATTC, le comité de pilotage revienne sur ses positions et accepte de négocier. Outre la responsabilité solidaire pour les travaux du second œuvre, ceux du gros œuvre ayant déjà été adjugés, et le fonds social, les syndicats exigent aussi l'ouverture de discussions sur la santé et la sécurité au travail et la limitation du travail temporaire à 10% des effectifs de chaque entreprise.

Unia, Syna et le Sit estiment leurs revendications d'autant plus légitimes qu'en 2012, le chantier du siècle a montré qu'il «n'est pas épargné par les problèmes de violation des CCT et autres dysfonctionnements en matière d'organisation du chantier et de respect des conditions de travail des ouvriers», notent-ils dans une lettre adressée le 7 janvier dernier à la cellule d'accompagnement tripartite.

Sortie possible de la tripartite

«Si le comité de pilotage ne revient pas sur ses décisions et que nous n'avons pas un calendrier de négociations clair d'ici à notre prochaine séance, le 19 février, nous sortons de la cellule tripartite», tonne Lionel Roche d'Unia. Il informe également que tous les travailleurs actifs sur le chantier du Ceva sont invités à une assemblée générale. Celle-ci se tiendra le vendredi 8 mars à 18h à l'auditorium de l'Université ouvrière de Genève (UOG), derrière la gare Cornavin.

Sylviane Herranz ■



Le premier coup de... marteau sur le chantier du Ceva a été frappé le 15 novembre 2011 par la conseillère fédérale Doris Leuthard et les autorités genevoises, sous l'œil attentif des syndicats, alors en pleine bagarre pour la reconduction de la Convention nationale des maçons.